

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN**

Séance ordinaire du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GILLES Philippe, le plus âgé des membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, le 16 mars 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. KOWALSKI Jérôme, M. CHARTREUX Fabrice, Mme MARIOTTE Marie-Odile, M. GIBAUD Bernard, Mme TAILLARD Aurélie, M. GILLES Philippe, M. FRANCESCHI Alain, M. CIKALLESCHI Fabien, Mme SCHMITT Céline, M. THIERY Rémi, M. PAYGNARD Raphaël, Mme CIKALLESCHI Alizé

Procuration(s) :

Mme WENTZLER Aurélie donne pouvoir à Mme MARIOTTE Marie-Odile, Mme BERBARA Nacera donne pouvoir à M. GIBAUD Bernard, Mme BIEBER Fanny donne pouvoir à M. THIERY Rémi

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme WENTZLER Aurélie, Mme BERBARA Nacera, Mme BIEBER Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CIKALLESCHI Alizé

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage

24/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/03/2026

et publication du :

24/03/2026

2026-17: ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. Jérôme KOWALSKI est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8



A obtenu :

—M. Jérôme KOWALSKI, 15 voix (quinze voix)

- M. Jérôme KOWALSKI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Jérôme KOWALSKI

The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de DOMGERMAIN'. The stamp features a central emblem with a sun and a tree, surrounded by the text 'MAIRIE de DOMGERMAIN' and 'M et M'. A blue ink signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance,
Alizé CIKALLESHI

The image shows a blue ink signature of Alizé CIKALLESHI.



DDPP
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jérôme KOWALSKI.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. KOWALSKI Jérôme, M. CHARTREUX Fabrice, Mme MARIOTTE Marie-Odile, M. GIBAUD Bernard, Mme TAILLARD Aurélie, M. GILLES Philippe, M. FRANCESCHI Alain, M. CIKALLESCHI Fabien, Mme SCHMITT Céline, M. THIERY Rémi, M. PAYGNARD Raphaël, Mme CIKALLESCHI Alizé

Procuration(s) :

Mme WENTZLER Aurélia donne pouvoir à Mme MARIOTTE Marie-Odile, Mme BERBARA Nacera donne pouvoir à M. GIBAUD Bernard, Mme BIEBER Fanny donne pouvoir à M. THIERY Rémi

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme WENTZLER Aurélia, Mme BERBARA Nacera, Mme BIEBER Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/03/2026

et publication du :

24/03/2026

2026-18:NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Jérôme KOWALSKI

La secrétaire de séance
Alizé CIKALLESCHI





**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN**

Séance ordinaire du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jérôme KOWALSKI.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. KOWALSKI Jérôme, M. CHARTREUX Fabrice, Mme MARIOTTE Marie-Odile, M. GIBAUD Bernard, Mme TAILLARD Aurélie, M. GILLES Philippe, M. FRANCESCHI Alain, M. CIKALLESCHI Fabien, Mme SCHMITT Céline, M. THIERY Rémi, M. PAYGNARD Raphaël, Mme CIKALLESCHI Alizé

Procuration(s) :

Mme WENTZLER Aurélia donne pouvoir à Mme MARIOTTE Marie-Odile, Mme BERBARA Nacera donne pouvoir à M. GIBAUD Bernard, Mme BIEBER Fanny donne pouvoir à M. THIERY Rémi

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme WENTZLER Aurélia, Mme BERBARA Nacera, Mme BIEBER Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

24/03/2026

et publication du :

24/03/2026

2026-19:ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

1 liste déposée (Fabrice CHARTREUX)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Figure 1 consists of nine scatter plots arranged in a 3x3 grid, labeled 'a' through 'i' in the top right corner of each plot. Each plot has 'Number of children' on the x-axis and 'Number of children not in school' on the y-axis. The plots show different patterns of correlation: plots 'a', 'c', 'e', 'g', and 'i' show a positive correlation, while plots 'b', 'd', 'f', and 'h' show a negative correlation. The data points are represented by black dots of varying sizes and positions.

Majorité absolue : 8

A obtenu :

PREF 54
24 03 25

– Liste de Fabrice Chartreux, 15 voix (quinze voix)

- La liste produite par Fabrice CHARTREUX ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur cette liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation annexée au PV, soit :

Fabrice CHARTREUX :	1 ^{ère} adjoint
Marie-Odile MARIOTTE :	2 ^{ème} adjoint
Bernard GIBAUD :	3 ^{ème} adjoint
Aurélie TAILLARD :	4 ^{ème} adjoint

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Jérôme KOWALSKI



La secrétaire de séance
Alizé CIKALLESCHI



DOMGERMAIN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jérôme KOWALSKI.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. KOWALSKI Jérôme, M. CHARTREUX Fabrice, Mme MARIOTTE Marie-Odile, M. GIBAUD Bernard, Mme TAILLARD Aurélie, M. GILLES Philippe, M. FRANCESCHI Alain, M. CIKALLESCHI Fabien, Mme SCHMITT Céline, M. THIERY Rémi, M. PAYGNARD Raphaël, Mme CIKALLESCHI Alizé

Procuration(s) :

Mme WENTZLER Aurélia donne pouvoir à Mme MARIOTTE Marie-Odile, Mme BERBARA Nacera donne pouvoir à M. GIBAUD Bernard, Mme BIEBER Fanny donne pouvoir à M. THIERY Rémi

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme WENTZLER Aurélia, Mme BERBARA Nacera, Mme BIEBER Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

24/03/2026

et publication du :

24/03/2026

**2026-20: ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU RPI DOMGERMAIN/CHOLOY-MENILLOT**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2022 portant création du syndicat intercommunal du RPI Domgermain/Choloy-Ménillot ;

Vu l'article 7 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Vu l'application combinée des articles L.5211-7 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

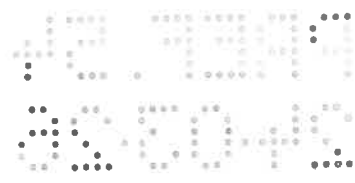
Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

Considérant que chaque délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, uninominal, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection de trois délégués titulaires et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal du RPI DOMGERMAIN / CHOLOY MENILLOT.



RREF. 54
2005

1^{er} délégué titulaire

Jérôme KOWALSKI est candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Jérôme KOWALSKI a obtenu 15 voix.

Jérôme KOWALSKI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu comme délégué de la commune au sein du Syndicat Intercommunal du RPI DOMGERMAIN / CHOLOY

2^{ème} délégué titulaire

Fabrice CHARTREUX est candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Fabrice CHARTREUX a obtenu 15 voix.

Fabrice CHARTREUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu comme délégué de la commune au sein du Syndicat Intercommunal du RPI DOMGERMAIN / CHOLOY

3^{ème} délégué titulaire

Aurélia WENTZLER est candidate.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Aurélia WENTZLER a obtenu 15 voix.

Aurélia WENTZLER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu comme délégué de la commune au sein du Syndicat Intercommunal du RPI DOMGERMAIN / CHOLOY

Délégué suppléant

Nacera BERBARA est candidate.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue :

A obtenu :

- Nacera BERBARA a obtenu 15 voix.

Nacera BERBARA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu comme délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat Intercommunal du RPI DOMGERMAIN / CHOLOY

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Jérôme KOWALSKI

La secrétaire de séance
Alizé CIKALLESHI



